



Compte Rendu Instance de Proximité Fabrique Sud à Lyon 8 Avril 2026

Présents pour la Direction : **Laurence Grandremy**, présidente de l'instance et Directrice Déléguée du Centre Fictions Feuilleton, **Muriel Blanchard**, Responsable Ressources Humaines, **Sébastien Grandsire**, Directeur Délégué de la Post Production, **Lionel Schnunt**, Chef de fabrication à Lomme, **Olivier Roelens**, Responsable des productions Feuilleton/Fictions, **Clara Rojas**, Interlocutrice Ressources Humaines.

Votre élue Force Ouvrière présente : **Stéphanie Roumiguère**

Pour commencer cette instance et pour se présenter Muriel Blanchard, notre nouvelle RRH, nous résume son parcours à France Télévisions. Elle a commencé en 1994 à France 3 Poitiers, a travaillé dans différentes régions & sites et différents services pour revenir dans l'opérationnel il y a quelques mois et nous rejoindre à la Fabrique Sud.

1 / Post Production

Qu'en est-il du poste de TEVA à Toulouse positionné en mission ?

En Janvier, Sébastien Grandsire nous disait : " il faut combler le poste au plus vite car il y a un réel besoin" pour expliquer le fait que le poste sorte en mission.

En Avril, le même Sébastien Grandsire est toujours conscient de l'utilité de ce poste mais que "le bon candidat" qui pourrait rester après la mission n'a pas été trouvé. Une réflexion avec le service RH est en cours pour déterminer sous quelle forme le poste sera republié... rapidement.

L'info F.O : Peut-être pourrait on rappeler que les TEVA sont une denrée rare et que le poste serait plus attractif en CDI...

2 / Inspection du site Lomme

Présentation du Compte rendu suite à l'inspection du site de Lomme.

L'objectif de cette inspection est d'échanger avec les salariés sur leurs conditions de travail (site, matériel, équipements, organisation du travail, ambiance...) mais également de vérifier le respect des normes de sécurité en vigueur.

C'est la première fois qu'une inspection est réalisée sur ce site.

Ci joint la conclusion du compte rendu du site de Lomme :

Les élus remercient le Chef de Fabrication pour son accueil chaleureux, sa disponibilité et son écoute tout au long de l'inspection.

Une bonne ambiance règne sur ce site bien géré, le personnel vu ce jour-là, apprécie les locaux.

Cependant, nous préconisons que les bouteilles de gaz du local accessoire soient installées dans des racks adéquats à l'extérieur du bâtiment.

De même, toujours dans le stockage accessoire, des éléments lourds (matelas et sommiers) sont installés en partie haute des racks de rangement au 3ème niveau. Accessible uniquement par une PIR et des échelles insuffisamment sécurisées pour prévenir d'éventuelles chutes ; nous conseillons d'installer ces éléments sur des étages plus accessibles.

Enfin, à l'exception de la benne bois et carton positionné à l'extérieur, et d'un point de collecte de piles usagées, les élus préconisent pour une démarche d'éco-production, l'installation de points de collectes verre, papier, et plastique sur le site.

Pour terminer, il n'y a plus de régisseurs de production, plus d'ingénieur du son sur le site et les salariés regrettent l'absence actuelle de recrutement sur les postes laissés vacants.

3 / Fiction

A/ Nous constatons que de plus en plus de fictions sont préparées dans un contexte tendu, avec des scénarios non finalisés à quelques jours du premier jour de tournage et des choix de décors effectués tardivement. Cette situation accroît significativement la charge de travail en préparation pour les équipes de régie, de décoration et de production, tout en compliquant l'anticipation des besoins en renfort pour l'ensemble des corps de métier. Quelles mesures la direction envisage-t-elle de mettre en place

pour améliorer les conditions de préparation, apaiser ce climat tendu et permettre aux équipes de disposer de délais suffisants pour préparer les fictions dans de bonnes conditions ?

Olivier Roelens nous explique que chaque film reste “un prototype fragile”, que les informations et les décisions arrivent tardivement, parfois même après la fin du temps de préparation “officielle” mais qu’il n’y a pas d’intention de nuire. Les producteurs et la direction de la fiction en échangent et partagent cette difficulté supplémentaire mais.... pas grand-chose d’autre à dire.

Les élus proposent une date butoir mais l’idée n’est ni reprise ni retenue.

L’info F.O : la Direction admet le dysfonctionnement mais ne souhaite pas prendre de décision... malgré son obligation légale en la matière (Code du Travail : Article L-4121-1 et suivants sur l’obligation de santé des salariés)

B/ La direction a-t-elle des nouvelles concernant le tournage de la première fiction jeunes adultes initialement prévu juste avant l’été et de celle prévue à la rentrée de septembre ?

Le tournage de la saison 2 de Bugarach est prévu de mi-juin à mi-juillet sur 20 jours. Le budget est bouclé entre le CNC, la région Occitanie et France 3 Occitanie.

Olivier Roelens nous redit que les fictions jeunes adultes sont des fictions fragiles économiquement mais que le plan de charge est respecté pour le moment. L’autre tournage de fiction jeunes adultes est prévu courant octobre/ novembre.

C/ Le site de Lomme n’ayant plus de régisseur de production permanent, la direction prévoit-elle le remplacement des deux postes laissés vacants ?

Il y a un régisseur permanent planifié sur les fictions de Lomme jusqu’à la fin de l’année. Laurence Grandremy nous dit réfléchir pour la suite, c’est à dire l’an prochain. Il y a des tests de CDD en local car ils ne sont pas en capacité budgétaire de payer des frais de mission pour faire appel à un régisseur d’un autre site comme c’est le cas actuellement.

4 / Vendargues

A/ Suite de la réunion concernant l’organisation du service régie qui a eu lieu le 20 mars

Les élus se questionnent sur :

-“La planification actuelle semble s’orienter vers une activité de tournage répartie sur 7 jours”. Cette évolution soulève des interrogations sur la manière de maintenir une activité cohérente pour les équipes, notamment sur les jours non travaillés. Comment la direction envisage-t-elle de combler ce manque d’activité ?

-Par ailleurs, la moyenne d’environ 30 jours de tournage par session tend à diminuer, ce qui impacte directement l’atteinte des dispositifs existants, notamment les accords de récupération signés à Vendargues (4 heures de récupération pour 42 heures travaillées sur deux semaines), devenant de fait plus difficiles à atteindre.

-Comme évoqué à la réunion, quels sont les perspectives d’évolution de carrières des 5 régisseurs adjoints toujours en poste sur les années à venir ?

-Comme demandé en réunion par l’équipe régie (et le reste des équipes de Vendargues d’ailleurs), est-il envisageable cette année de ne pas tourner sur la période des vacances scolaires qui s’avère compliqué à organiser (dispo des décors, interlocuteurs en vacances, personnel et comédiens ne souhaitant pas travailler en fin d’année, etc...).

Conscient que le sujet a déjà été évoqué en octobre dernier, il nous avait été répondu que la planification dépendait des plans de travail et qu’il était trop tard pour les modifier. En avril 2026, il est donc possible et concevable de procéder autrement cette année...

Laurence Grandremy nous rappelle que l’IP n’est pas une continuité des réunions de service. Certains sujets ne seront pas traités car ils appartiennent à ces réunions. D’ailleurs l’équipe régie va désormais avoir des réunions de service tous les mois avec un suivi.

Olivier Roelens répond quand même à quelques points. Au niveau de la planification, le rythme d’Un Si Grand Soleil est de 2 semaines de tournage pour produire 10 épisodes répartis sur 4 équipes. En pratique, les équipes tournent sur 7, 8 ou 9 jours selon leurs plans de travail respectifs. Sur 7 jours cela génère des complexités de planning pour les permanents et des trous dans la semaine pour les CDD. La semaine de 3 jours sera complétée par des RTT-E, de la recup’ ou de la maintenance pour les CDI. **Et pour les CDD ???**

Il y a 260 épisodes à produire sur 52 semaines d’activité. Ces chiffres ne bougeront pas mais un effort d’organisation a été fait l’an dernier pendant les fêtes de fin d’année et il en ira de même cette année, l’organisation sera allégée.

B/ Sur le sujet des remplacements ponctuels de chef de poste par un salarié du même service, sur quelle note interne la direction se base-t-elle pour le calcul de la prime d’intérim ?

C'est une note interne de la direction de la rémunération du 27/12/24 signée par Isabelle Caroff, ancienne Directrice des Ressources Humaines du Groupe France Télévisions. La prime d'intérim est proportionnelle à la mesure promotionnelle, donc 3,6 ou 8% en fonction de l'accord collectif.

5 / Présentation du bilan SOCIAL DIRECT 2025

Ce point est remis à plus tard ; le bilan n'est pas prêt.

6 / Point RH

-Point sur le comité salaires

Le comité des salaires se tiendra le 20 Avril à 14:00 en visio exclusivement. Et tant pis pour les élus présents à Paris, la Direction leur a donné une fin de non-recevoir !

L'info F.O : les seuls cas étudiés seront ceux qui n'ont pas eu de mesure individuelle depuis 4 ans et qui ont cochés la petite case à temps pour que vos informations salariales soient transmises à vos élus.

-Point sur les entrées et départs sur notre périmètre de l'instance

Pas de mouvement sur le périmètre.

7 / Vie de l'instance

-Après plusieurs relances, ou en sommes-nous concernant la boîte RP fabrique sud, et de notre liste de diffusion (mise à jour) ?

Une nouvelle boîte aurait été créée, mais des tests doivent encore être faits. L'adresse est ip-fabrique-sud@francetv.fr

La liste de diffusion a été mise à jour avec les CDI de Lomme... mais sans aucun CDD !

L'info F.O : la Direction considèrerait-elle que les CDD n'aient pas les mêmes droits que les autres salariés ?

-Quand la direction a-t-elle prévu d'organiser la journée de formation conjointe élus/direction pour la bonne tenue de l'instance ?

Conformément aux accords d'entreprise sur les Instances Représentatives du Personnel, la Direction doit mettre en place une telle formation : pas de réponse !

L'info F.O : Les bonnes résolutions de début d'année et de nouvelle mandature sur le Dialogue Social s'effritent déjà...

-La direction peut-elle clarifier les règles relatives à la pose et au décompte des heures de délégation selon les différents types de contrats (forfait jours vs 39h), notamment au regard du contingent de 28 heures attribué, et préciser les modalités applicables en cas de transfert d'heures entre un élu titulaire au forfait jours et un élu suppléant au 39h, situation qui soulève aujourd'hui des difficultés ?

De plus un élu doit-il se déclarer en télétravail, quand les heures de délégation ne sont pas effectuées dans une emprise FTV ?

Pour les élus au forfait-jours, une demi-journée de délégation correspond à 4 heures et une journée entière à 7 heures.

Pour les autres élus, le décompte se fait en heure. On s'adapte alors à son Organisation du Temps de Travail (OTT) donc pour ceux à 39 heures une journée de délégation est égale 8 heures. 7 heures pour ceux aux 35 heures.

Enfin, il n'y a pas de déclaration de télétravail sur les heures de délégations. Le télétravail est à la main du manager pas du salarié ; contrairement aux délégations à la main exclusive du salarié. Muriel Blanchard nous confirme qu'un élu n'a pas à indiquer où il est pendant ses crédits d'heures.

Des questions ? N'hésitez pas à contacter vos élus Force Ouvrière :

[stephanie.roumiguere](#)



[virginie.cicero](#)



[sebastien.lebailly](#)



Ce travail de compte rendu est en phase d'apprentissage.

S'il vous a plu, n'hésitez pas à nous le dire.

S'il vous a déplu, n'hésitez pas non plus... mais avec des mots gentils 😊

Calendrier des prochaines instances

12 Mai à Marseille la Vallée Verte

10 Juin à Bordeaux

08 Juillet à Marseille la Vallée Verte

Option le 31 Aout en visio

16 Septembre à Toulouse

21 Octobre à Marseille la Vallée Verte

25 Novembre à Vendargues

09 Décembre à Marseille la Vallée Verte